

CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2013

COMPTE RENDU

(en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille treize, le 23 mai, le Conseil Municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Claude BROUILLAUD, Maire d'AGONAC.

PRÉSENTS : MM. BROUILLAUD, COULOUMY, DEMOURES, GARREN, Mmes JERVAISE, DAL'PAN, LUQUAIN, , MM. COUSTILLAS, COURTEY, BOUTHIER, Mmes DORET, RANQUET.

EXCUSÉS : Mme DANEDE, M. REBIERE (pouvoir à M. BOUTHIER).

M. BOUTHIER, conseiller municipal, est désigné comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1. Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2013 est ratifié à l'unanimité.

2. Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Le conseil municipal PREND ACTE de l'information sur le renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain lors de la réception de déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'immeubles bâtis, non bâtis «*La croix des chasses*», «*Place petit sol*», «*Rue de la Gare*».

3. Autorisation de signature du marché de construction MAIRIE/CLSH

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 07 mai 2013 et le 21 mai 2013, a décidé de retenir les candidats suivants pour un montant de travaux de 1 119 684.87 € HT :

LOT 01 Gros œuvre - Fondations	Depré Provinzano - Miallet	431 657,03€
LOT 02 Couverture - Etanchéité	SCEP - Atur	78 972,45€
LOT 03 Menuiserie Extérieure	BERGES - Boulazac	86 269,00€
LOT 04 Menuiserie Intérieure	ADB. - Trélissac	41 834,47€
LOT 05 Plâtrerie Isolation	SIAT - Notre Dame San.	52 424,70€
LOT 06 Revêtement de sol	SBSM. - Boulazac	71 161,28€
LOT 07 Peinture Revêtement mural	EGAP. - Lavaud	30 767,87€
LOT 08 Electricité Courants faibles	ETEC - Boulazac	81 514,27€
LOT 09 Chauffage VMC Plomberie Sanitaire	SALLERON - Périgueux	148 000,00€
LOT 10 VRD Plantations	SNPTP - Boulazac	97 083,80€

Le conseil municipal à 10 voix **POUR**, 1 voix **CONTRE** et 2 **ABSTENTIONS DECIDE**

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

4. Décision d'emprunts à 15 ou 20 ans pour prêts MAIRIE/CLSH

Le conseil municipal se prononcera lors de la prochaine séance sur les projets de prêts pour la construction de la nouvelle Mairie et du CLSH, à savoir prêts de 400 000 € ou 500 000 € sur 15 ans ou sur 20 ans.

5. Achat d'une bande de terrain pour construction MAIRIE/CLSH

Le conseil municipal à 12 voix **POUR**, 1 voix **CONTRE**, DECIDE

- d'acquérir une bande de terrain sise parcelle n° B 1296 appartenant à France Telecom pour la somme de 500 €.

6. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour construction MAIRIE/CLSH

Le conseil municipal à 12 voix POUR, 1 voix CONTRE, DECIDE

- de demander une subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour la construction de la nouvelle Mairie et du CLSH, dans un appel à projets pour les bâtiments Aquitains Basse Energie.

7. Travaux d'accessibilité des bâtiments : modification marché et avenants

Rectification d'une erreur matérielle commise lors de la rédaction du procès-verbal de la commission d'appel d'offres pour les travaux d'accessibilité des bâtiments.

Le procès verbal erroné précisait que le lot menuiseries était attribué à l'entreprise LACOSTE et l'entreprise Les Artisans du Bois, pour la somme respective de 5 000 ,00 € HT et 11 321.81 € HT.

Or le lot menuiseries a été attribué à l'entreprise Les Artisans du Bois en totalité.

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- d'attribuer le lot menuiseries à l'entreprise Les Artisans du Bois.

Divers avenants sont nécessaires pour la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments.

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- d'autoriser le Maire à signer les avenants nécessaires à la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments.

8. Recrutement d'emplois saisonniers – services technique et animation

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour les besoins saisonniers, des agents non titulaires pour exercer les fonctions d'adjoint technique de 2ème classe et d'adjoint d'animation de 2ème classe.

9. Montant de la cotisation Accueil Jeunes été 2013 + repas + camp

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- de voter une cotisation d'adhésion au centre de loisirs pour adoslescents d'un montant de 20 €.

- de fixer le prix du repas servi le midi au centre de loisirs pour adoslescents à 2.84 €.

- d'autoriser le camp à l'extérieur du département du 15 au 19 juillet 2013.

- d'adopter le règlement intérieur du centre de loisirs pour adoslescents.

10. Modification du règlement intérieur de la pause méridienne

A l'unanimité, le conseil municipal ADOPTE

- le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne applicable à la rentrée scolaire de septembre 2013.

11. Mise à l'enquête publique de changements d'assiettes de chemins ruraux

A l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE

- la mise à l'enquête publique des changements d'assiettes de divers chemins ruraux.

12. Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre par la révision du schéma assainissement

A l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE

- la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise CHAMADE pour la somme de 7 810 € HT (9 340.76 € TTC).

13. Adhésion à l'association notre village pour Agenda 21

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- d'adhérer à l'association « NOTRE VILLAGE, terre d'avenir » pour l'élaboration et la mise en place d'un AGENDA 21, respectant les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

La commission communale « environnement », élargie à toute la population, prendra en charge le dossier.

14. Prêt d'un véhicule publicitaire gratuit

Après renseignements pris par l'association ART'COM (artisans-commerçants Agonacois), les frais de publicité pour obtenir un encart sur ce véhicule publicitaire prêté gratuitement à la Commune, sont trop élevés.

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- de ne pas donner suite favorable au prêt gratuit d'un véhicule publicitaire.

15. Compte rendu des commissions bâtiments et matériels

A l'unanimité, le conseil municipal ADOPTE

- le rapport des commissions « bâtiments » et « matériels ».

16. Achat d'une terre agricole

Dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), dans les orientations d'aménagement et de programmation, prévoit le développement d'une zone à court terme d'ouverture à l'urbanisation à vocation principale d'habitat d'une superficie d'environ 6 hectares au lieu dit « Saigneboeuf ».

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- de créer dans cette zone, une partie destinée à l'urbanisation avec l'implication possible des opérateurs HLM, et d'acquérir un hectare et demi de terrain sis sur les parcelles cadastrées D 645 et D 128 au lieu-dit « Saigneboeuf », pour la somme de 3 000 €.

21. Questions complémentaires

Etude pour la réservation de places de parking dédiés aux commerces dans le bourg (style arrêt minute...).

La prochaine réunion pour la révision du PLU aura lieu le 12 juin 2013. Il se peut qu'Agonac fasse partie de sites classés par l'Etat au titre de l'environnement et qu'une étude complémentaire soit demandée par l'Etat. Ce cas d'hypothèse aurait pour effet de rallonger les délais de la révision et d'augmenter son coût.

La séance est levée à 23 h.

Fait à Agonac le 29 mai 2013

Le Maire,
Jean-Claude BROUILLAUD